



PROCES VERBAL
Séance du Comité Syndical
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-sept décembre à 19 heures 30, le Comité du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Damien ALLOUCH (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris) représenté par M. Nicolas DUCELLIER (Suppléant)
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres),
M. Gilles CARBONNET (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux),
M. Philippe CHARPENTIER (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine),
M. Romain COLAS (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Marc CUYPERS (Communauté de Communes du Val Briard),
M. Michaël DAMIATI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Jean-Claude DEBACKER (Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubleau),
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris),
Mme Sylvie DONCARLI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
Mme Jocelyne FALCONNIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Christian FERRIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Bruno GALLIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),

Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine) représentée par Mme Christine COTTE,
M. Laurent GAUTIER (CC les Portes Briardes entre Villes et Forêt) représenté par
Christian TIENNOT (Suppléant)
M. Christian GHIS (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Max GRANDISSON (Communauté de Communes du Val Briard),
M. Max GRANDISSON (Vaudois-en-Brie),
M. Joël GRUERE (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre),
M. Christophe MARTINET (SIAEP Andrezel/Verneuil l'Etang/Yèbles) représenté par M. Cyrille D'AV
OUT (Suppléant)
M. Michel PAPIN (S.I.B.R.A.V),
M. Michel PAPIN (Lésigny),
M. Michel PAPIN (Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Ludovic POUILLOT (Neufmoutiers) représenté par M. Pietro GUATIERI (Suppléant)
M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-Le-Repos),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir) représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS (Suppléant),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Gretz-Armainvilliers),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (SMAB),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (SICTEU),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),

Ont donné procuration

Mme Kristell NIASME	à	Mme Anne-Valérie HILLION
M. Arnaud VEDIE	à	M. Romain COLAS (
M. Jonathan WOFYSY	à	M. Marc CUYPERS

Etaient absents et excusés

M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie), M. Thierry BATTISTI (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération), M. Guy BRANET (SMAEP de la Brie Boisée),
M. Alexandre CARON (Fontenay-Trésigny), M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Joël CHAUVIN (Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie), M. Charles DARMON (Varennes-Jarcy),
M. Charles DARMON (Communauté d'Agglomération l'Orée de la Brie),

M. Jean-Claude DELAUAUX (Rozay-en-Brie), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris), Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux), M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé), M. Patrick DURAND (Grandpuits - Bailly-Carrois),

M. Philippe FASSELER (Communauté de Communes du Provinois), M. Laurent GADET (Quiers), M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Malik HASSOUNA ((Grand Orly Seine Bièvre), M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre),

M. Claude MACLE (Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire),

M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang),

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), CAROLINE NGUYEN ((Grand Orly Seine Bièvre),

M. Gérard NEPPER (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart), Mme Isabelle PERIGALT (S.I.A.E. de la Région de Touquin), M. Michel PRUDON (Courpalay),

M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert), M. Luc SAUVIGNON (CC l'Orée de la Brie),

M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois), M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris), Mme Florence TROISVALLETS (Pecy), M. Gilles TROUVÉ (Métropole du Grand Paris),

M. Stéphane VAURY (Courtomer), M. Marcel VILLAÇA (Sevron),

M. Patrick VORDONIS (Ozoir-la-Ferrière)

M. LE PRÉSIDENT. - Bonsoir à toutes et tous. J'ai une excellente nouvelle à vous annoncer, nous avons atteint le quorum et nous avons donc la possibilité d'ouvrir cette séance. Merci de votre présence ici à Montgeron et ailleurs devant les écrans. Je dois vous énoncer les pouvoirs dont j'ai été destinataire.

Pouvoirs

- Christelle NIASME a donné pouvoir à Anne-Valérie HILLION
- Arnaud VÉDIE a donné pouvoir à Romain COLAS
- Jonathan WOFYSY a donné pouvoir à Marc CUYPERS
- Yves THOREAU a donné son pouvoir à Luc SAUVIGNON, lequel est absent, donc le pouvoir est orphelin pour l'instant.

Désignation d'un secrétaire de séance

Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Comme le dit l'adage, « *Un seul être vous manque et tout est dépeuplé* » : Charles DARMON, notre secrétaire perpétuel, est retenu par une réunion de son Interco ce soir.

Guy USSEGLIO se proposerait-il, très spontanément, pour assumer cette tâche ? Oui ? Je l'en remercie.

M. Guy USSEGLIO est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025

Je sou mets, à votre examen, le procès-verbal de notre dernière réunion. Celle-ci s'est tenue le 24 juin 2025.

Je ne crois pas avoir été destinataire de demandes de corrections et/ou d'amendement. Y a-t-il des commentaires sur ce compte-rendu ?

Pour les collègues qui sont en distanciel, à chaque fois, je vous demanderai d'utiliser, si vous voulez prendre la parole, la fonction « lever la main », en haut de votre écran sur l'application Teams, ce qui me permet de balayer l'écran.

Je ne vois pas de demande de prise de parole sur le sujet, ni à distance ni pour celles et ceux qui sont présents ici, à Montgeron.

Des oppositions sur ce compte-rendu ? Des abstentions ?

Mis aux voix, le procès-verbal du Comité syndical est approuvé à l'unanimité des membres présents (en présentiel ou à distance) et/ou représentés.

Relevé des décisions

Le relevé des décisions que j'ai été amené à prendre, en vertu des délégations que vous avez bien voulu me confier, a été adressé avec la convocation de cette réunion. Ce relevé de décisions appelle-t-il des commentaires et/ou des questions ? Il semble que non, tant ici qu'à distance.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2026

Nous allons donc pouvoir procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Nous allons, pour agrémenter sa présentation, partager sur votre écran un diaporama qui, comme le rapport qui vous a été adressé, a été préparé par les services du SyAGE – que je veux remercier – sous la houlette d'Agathe GUILLET, notre Directrice générale Adjointe en charge des ressources.

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un environnement économique national, européen et international, dont vous avez toutes et tous connaissance, avec un certain nombre de tensions à la fois commerciales et géostratégiques sur lesquelles je ne m'étendrai pas, et donc un certain nombre d'incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale et sur l'économie européenne. Cela s'inscrit dans un contexte où nous sommes sortis de la phase d'inflation forte que nous avons connue au début des années 2020, puisque celle-ci, sur 12 mois glissants de novembre à novembre, a été mesurée il y a quelques jours par l'INSEE et s'élève à 0,8%. Cette valeur de 0,8% d'inflation servira d'ailleurs de référence pour l'évolution des bases sur lesquelles sont assises les taxes foncières, entre autres.

Donc une inflation particulièrement faible : estimée il y a encore quelques semaines à 1,3%, elle s'est finalement établie, d'après l'INSEE et pour ce qui concerne la France, à 0,8% sur 12 mois glissants.

Contexte incertain également du fait des débats parlementaires, et de l'incertitude sur leur issue, relatifs au Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2026. Nous avons fondé nos perspectives sur le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement Lecornu 2, avant que celui-ci n'entre en débat. Et bien malin qui pourrait dire quelle sera, à date, l'issue des débats parlementaires.

Un certain nombre de mesures, prévues dans le PLF du Gouvernement, sont très défavorables aux collectivités territoriales, singulièrement au bloc communal : communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Nous sommes relativement épargnés par les propositions relatives aux collectivités du Projet de Loi de Finances. Nous sommes principalement impactés par la réduction de l'assiette des dépenses éligibles au Fonds de Compensation de la TVA. En effet, des dépenses de fonctionnement, qui avaient été intégrées dans le panier éligible au FCTVA courant des années 2010, sortiraient de l'éligibilité au FCTVA si le PLF, tel que l'avait proposé le Gouvernement, était

adopté ; ce qui représente une perte de recettes que nous avons évaluée à 230 000 € par an pour notre établissement.

Nous serons également impactés par la diminution très conséquente de ce qu'il faut désormais appeler le Fonds vert, puisqu'il a quasi intégralement disparu : on est passé d'une enveloppe de 2,5 Md€, en 2024, à une enveloppe prévisionnelle de 650 M€ pour l'exercice 2026, c'est-à-dire peau de chagrin au vu du nombre de collectivités qui sont éligibles à ce Fonds vert.

Puis, il y aura des ajustements, sans impact sur le budget du SyAGE, des redevances de l'Agence de l'Eau suite à la réforme des redevances qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Pour ce qui concerne, dans ce contexte que je viens de vous décrire, les perspectives pour le Syndicat, notre note est très clairement exprimée ; raison pour laquelle je vais tenter de pas être trop long ce soir pour laisser la place au débat, puis aux éventuelles questions. Nos orientations, c'est d'abord la volonté confirmée de préserver la capacité de l'établissement à assumer ses engagements et, de fait, la préservation de ses grands équilibres financiers.

Je pense notamment à un indicateur assez crucial, à savoir la capacité de désendettement. Pour ce qui nous concerne, cela veut dire rester en M49, pour les dépenses eaux pluviales et assainissement, à une capacité de désendettement inférieure à 5 ans. Je confirme que ces objectifs sont tenus dès lors qu'on est aujourd'hui inférieur à 4 années - et nous le resterons - de capacité de désendettement sur l'exercice 2026 et inférieur à un an pour le budget principal en M57, notamment pour l'exercice de la compétence GEMAPI et pour la « Mise en œuvre du SAGE ».

Nous avons fait le choix de faire des efforts, comme nous le faisons depuis plusieurs années en gestion pour préserver les marges. Et cette année, il s'est agi de maintenir :

- la stabilité pour la redevance d'assainissement, notamment pour le financement de la compétence eaux usées ;
- la stabilité sur les contributions appelées auprès des EPCI et de certaines communes pour l'exercice de la compétence eaux pluviales ;
- la stabilité de la contribution au titre de la « Mise en œuvre du SAGE » ;
- enfin, un alignement sur l'inflation constatée, suite à la décision que nous avons prise l'an dernier, pour ce qui concerne les contributions GEMAPI ; ce qui impliquera une hausse de nos appels à contribution de 0,8%, puisqu'on se cale sur l'inflation.

Telle était la proposition très sage formulée l'an dernier, notamment par Marc CUYPERS, après l'augmentation que nous avons alors votée de la contribution GEMAPI du fait de notre montée en puissance, à savoir de pouvoir, année après année, suivre l'inflation pour éviter d'avoir à franchir, le cas échéant, des marches trop hautes.

Voilà pour ce qui guide l'ensemble des choix qui seront soumis dans le cadre du budget.

Dès lors que vous n'augmentez pas les contributions tout en souhaitant préserver les marges de manœuvre, cela implique d'avoir une vigilance toute particulière sur la maîtrise de la dépense, et singulièrement la dépense de fonctionnement, puisque ce sont les excédents de fonctionnement - je ne vous apprends rien - qui nous permettent de financer en grande partie nos investissements sans alourdir démesurément la charge de la dette.

Toutefois, on observera une croissance des dépenses de fonctionnement sur le budget principal en M57. La raison est simple : nous déploierons, en année pleine, la nouvelle DIG (déclaration

d'intérêt général) qui nous permet d'intervenir désormais sur 543 km de berges privées contre 388 km exclusivement permis avec l'ancienne DIG.

Nous aurons, en année pleine, l'effet de l'extension de l'intervention de la Régie Rivière à l'ensemble du bassin versant.

Par ailleurs, nous tenterons de nous caler au niveau de l'ensemble des postes sur des évolutions qui tourneront autour de l'inflation constatée – sachant que cela va être affiné, car au moment de la rédaction du rapport d'Orientation budgétaire, nous n'avions pas le chiffre de l'inflation –, donc non pas à 1,3%, qui était l'anticipation faite il y a un mois, mais plutôt autour de 0,8% dans un souci de maîtrise.

Puis, toujours soucieux de préserver les marges de manœuvre du Syndicat, à chaque fois que nous vous soumettons des choix budgétaires, ceux-ci s'inscrivent dans une logique pluriannuelle. De fait, on suit toujours une perspective. Et le rapport précise que la perspective est fondée sur une inflation que, pour l'instant, on évalue « au doigt mouillé », c'est-à-dire à 1,8% à partir de 2027.

Tout cela pour vous dire que chaque arbitrage rendu ne s'inscrit pas uniquement dans la vision à court terme de l'exercice budgétaire qui le concerne, mais plus largement dans notre capacité à déployer notre action et notamment nos programmations pluriannuelles d'investissement.

Dans le temps, les charges de personnel évolueront, elles aussi, à la hausse, mais de façon contenue, notamment du fait d'une décision qui s'impose à nous, comme elle s'impose à l'ensemble des collectivités territoriales : c'est la poursuite de la croissance des cotisations CNRACL. Du reste, c'était inscrit comme tel dans la Loi de Finances adoptée sous le Gouvernement Bayrou. Depuis, quelques gouvernements sont passés mais ça, c'est resté.

Nous avons déjà pris 3 points de cotisations supplémentaires en 2025 et cela se poursuivra en 2026, toujours pour 3 points. Idem en 2027 et en 2028. C'est là une croissance de nos dépenses de personnel qui s'impose depuis l'extérieur.

Nous aurons, au mois de juin prochain, la reprise en gestion des titres restaurant directement par le SyAGE. C'était l'une des recommandations de la Chambre régionale des comptes dans son rapport, suite à l'examen de la gestion de l'établissement. Cette prise en charge directe, par le Syndicat, des titres restaurant générera, d'une part, une croissance de dépenses sur le budget des personnels et, d'autre part, une économie dans la subvention qui était versée au Comité d'entraide qui, à date et jusqu'au mois de juin prochain, assurait la gestion de ces titres restaurant.

Ensuite, nous avons l'impact de la refonte de l'organigramme compte tenu des recrutements auxquels nous avons procédé au titre de la gestion des milieux aquatiques, de la pleine prise de compétence à l'amont et de la prévention des inondations.

Pour ce qui concerne le budget « Mise en œuvre du SAGE », celui-ci verra ses dépenses de personnel accrues mais avec une subvention en face, puisque nous aurons à recruter un animateur dédié à la « Mise en œuvre du SAGE ». En effet, le SAGE nouveau, vous le savez, a été adopté et est entré en vigueur suite à la publication de l'arrêté inter-préfectoral qui lui donne force de droit. Nous avons convenu, entre autre avec l'Agence de l'Eau, du recrutement d'un animateur pour accompagner les territoires dans la « Mise en œuvre du SAGE ». Et c'est ce budget « Mise en œuvre du SAGE » qui supportera cette charge nouvelle, vers laquelle sera

fléchée la subvention de l'Agence de l'Eau dédiée à ce poste.

Optimiser les recettes de fonctionnement – je l'évoquais tout à l'heure –, dès lors que l'on maintient la stabilité sur la redevance d'assainissement et sur les contributions eaux pluviales, ainsi que sur la « Mise en œuvre du SAGE », signifie tout simplement suivre l'inflation – on sera donc à 0,8% et pas à 1,3% – sur les contributions GEMAPI.

Un mot des opérations d'investissement. Notre établissement continuera à investir sur l'exercice 2026 dans le cadre de sa programmation pluriannuelle. Le budget fera apparaître un niveau d'investissement, tel qu'évalué à date, à hauteur de 22 M€ à peu près pour le budget M49, c'est-à-dire pour l'assainissement et pour les eaux pluviales. Par ailleurs, à peu près 16,2 M€ d'investissement sont programmés au titre de la GEMAPI sur l'exercice 2026.

Dès lors qu'on ne conduit pas de travaux au titre de la « Mise en œuvre du SAGE », son budget d'investissement est traditionnellement assez faible. En revanche, on conduit des études. Nous aurons très précisément 122 220 € de crédits inscrits en investissement, au titre du budget « Mise en œuvre du SAGE » pour le lancement de l'étude ruissellement à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Cette étude, qui va se dérouler sur plusieurs exercices, nous permettra de mieux comprendre ce phénomène.

Cette étude sera également inscrite dans le cadre du futur Contrat 2026-2030 Eau et Climat, Trame verte & bleue qui intéresse beaucoup de nos partenaires. Ceux-ci considèrent notre démarche, qui vise à s'intéresser à l'étude du phénomène du ruissellement à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, particulièrement salulaire.

J'ajoute que notre partenaire le plus investi à nos côtés dans cette démarche, à n'en pas douter, est le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui d'ailleurs, avec les services du SyAGE, a co-construit le cahier des charges de l'étude et qui – le président PARIGI me l'a confirmé il y a quelques mois – participera à son financement.

Voilà pour ce qui concerne les grandes masses en investissement.

Dans la mesure où ce n'est que la reprise de ce que vous avez de façon très détaillée dans le rapport, et qu'il vous a été présenté, je vous passe le détail de l'ensemble des opérations que nous avons vocation à conduire au titre à la fois de la GEMAPI, des eaux usées et des eaux pluviales dans les prochaines années.

De mémoire, nous attendons 2,7 M€ de subvention sur la GEMAPI et 2 M€ de subvention au titre de nos investissements sur le budget annexe M49.

J'ai omis de vous rappeler – mais les chiffres sont évidemment précisés dans le rapport – que nous avons désendetté assez largement l'établissement dans le cadre de ce mandat. En effet, nous n'avons pas souscrit d'emprunt durant le mandat au titre du budget principal en M57, de même que nous n'avons souscrit aucun emprunt au titre en M49 depuis 2021, hormis un emprunt dont nous avons eu besoin pour finir l'exercice, cette année ; emprunt à hauteur de 3 M€ que je viens de contracter puisque j'ai signé le contrat ce matin avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement, en M49, de travaux EU/EP quand, dans le même temps – je le précise –, nous avons désendetté à hauteur de plus de 4 M€.

Nous poursuivons donc la baisse de l'endettement du Syndicat, en tout cas dans ce mandat, et je pense qu'on a bien fait. En effet, nous avons fait preuve d'une grande rigueur sur le fonctionnement pour maximiser notre capacité à virer sur l'investissement, donc à limiter le recours à l'emprunt. De fait, on dispose d'une capacité d'emprunt préservée pour les prochaines

années ; capacité qu'il faudra sans doute mobiliser au regard de ce qui sortira des schémas directeurs eaux usées/eaux pluviales en M49.

Sur le budget M57, je ne pense pas que l'on ait besoin forcément, à brève échéance en tout cas, de mobiliser l'emprunt. En revanche, sur M49, au regard de la masse des travaux que nous avons à réaliser, il faudra mobiliser l'emprunt.

Encore une fois, on ne peut que se féliciter d'avoir désendetté dans le cadre de ce mandat-là pour conserver des marges à l'emprunt que nous avons souscrit aujourd'hui avec la Caisse des Dépôts. En l'occurrence, c'est un emprunt sur 30 ans, puisqu'il est à destination de travaux relatifs à des canalisations qui s'amortissent sur le long terme. C'est donc un emprunt particulièrement intéressant dans la période puisqu'il est fondé sur le taux du Livret A à + 0,5%.

La diapositive de conclusion reprend ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir la reprise des tarifs, c'est-à-dire les niveaux de contributions telles que nous les appelons. Les chiffres qui sont à prendre avec des pincettes, parce qu'ils seront plus faibles, concernant les taux d'inflation. En effet, le rapport d'orientation budgétaire était basé sur une inflation estimée, il y a encore un mois, à 1,3% ; taux qui sera ramené à 0,8% conformément aux orientations que nous avons définies l'an dernier, après le réajustement des contributions GEMAPI.

Voilà, chers collègues ce que je pouvais vous dire, tout en essayant d'être le plus synthétique possible. Je vous propose maintenant que celui ou celle qui souhaite prendre la parole la prenne. Philippe Charpentier ?

M. CHARPENTIER. - Président, vous avez évoqué, dans le cadre de la GEMAPI, des études sur le ruissellement. Ne faudrait-il pas, dans le même temps, faire également des études sur les remontées de nappes ? En effet, il y a trois sujets : l'inondation, le ruissellement et la remontée de nappes, notamment dans nos régions seine-et-marnaises. Qu'en penses-tu, Marc ?

M. CUYPERS. - Il est vrai que ce n'est pas partout mais cela fait partie des sujets importants, car ce sont des remontées qui provoquent du ruissellement en plus sur les parcelles. Bien sûr, certaines zones sont identifiées mais s'il est une étude complémentaire à porter, cela a du sens de la faire à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais vous faire une réponse de Normand. Là où les remontées de nappes provoquent du ruissellement, ce sera forcément pris en compte dans le cadre de l'étude ruissellement. En revanche, nous ne sommes pas compétents pour les eaux souterraines. Là où les remontées de nappes contribuent au ruissellement, il y aura une prise en compte dans le cadre de l'étude. Pour les autres, ce n'est pas prévu, à date, et on n'a pas de compétence définie sur les eaux souterraines.

Sachant que sur le sujet du ruissellement, dont on considère souvent qu'il est l'orphelin de la gestion des eaux, là, pour le coup le SyAGE prend pleinement ses responsabilités, alors même que la loi ne lui délègue pas cette compétence de façon très claire dès lors que notre volonté, de toute façon, c'est d'agir efficacement en matière de prévention des inondations et pour toutes les inondations, que celles-ci soient liées à des débordements de cours d'eau ou qu'elles soient pluviales et donc de ruissellement.

En revanche, le traitement des sujets que l'étude fera obligatoirement apparaître ne dépendra sans doute pas exclusivement du SyAGE mais tantôt de la gestion d'eaux pluviales - et donc les maîtres d'ouvrage compétents en la matière auront à les traiter - ; tantôt du ruissellement agricole et, dans ce cas, c'est avec les agriculteurs qu'il nous faudra pouvoir travailler.

Enfin, pour ce qui concernera les enjeux situés à la frontière entre les eaux pluviales, ruissellement agricole et la GEMAPI, il conviendra que l'on prenne notre part. Guy tu voulais intervenir ?

M. USSEGLIO. - Bonsoir. En ce qui concerne les remontées de nappes, on est sur la nappe affleurante du Brie. Et là, peut-être peut-on se rapprocher d'AQUI' Brie, qui a beaucoup œuvré pour la nappe du Champigny et commence, depuis quelque temps, à travailler sur la nappe de Brie. Si on a de tels exemples, c'est peut-être vers eux qu'il faut qu'on regarde.

M. CUYPERS. - Une simple remarque. On va augmenter quelque peu la voilure sur ce qui concerne la « Mise en œuvre du SAGE ». Par contre, le budget à 0,32 € est un budget qui date d'il y a 15 ans. J'aimerais bien qu'on ne procède pas à une hausse. Je reste toujours dans le même concept : mieux vaut progressivement, mettre 1 ou 2 centimes, sachant qu'on aura une part résiduelle. Même si on a 60% de subvention sur le personnel supplémentaire, ce ne sera pas forcément pérenne. Aussi, pour éviter d'avoir à augmenter trop fort et trop vite la voilure, il serait judicieux, à mon sens, d'anticiper quelque peu en remettant, à partir de l'an prochain, quelques centimes au niveau de la participation pour la « Mise en œuvre du SAGE ».

M. LE PRÉSIDENT. - Le point est pris. Ce seront celles et ceux qui nous succéderont – après, on peut espérer que ce soit les mêmes mais ce sont là des choix qui relèvent d'abord des électeurs – qui auront à se souvenir de cette recommandation de Marc CUYPERS.

D'autres commentaires ou questions ? En distanciel ? En présentiel ? Je ne vois pas d'autres questions et/ou commentaires.

Nous avons à nous prononcer, par un vote, pour attester du fait que nous avons eu un débat d'orientation budgétaire.

Quelqu'un conteste-t-il le fait que nous ayons eu un débat d'orientation budgétaire ou souhaite-t-il s'abstenir sur le sujet ? Il faut un vote pour prendre acte.

Je peux donc considérer que chacune et chacun atteste et que c'est donc à l'unanimité que nous considérons que nous avons bien procédé au débat d'orientation budgétaire pour 2026.

À l'unanimité, les membres du Comité syndical présents et/ou représentés, en présentiel ou à distance, attestent que le débat d'orientation budgétaire pour 2026 a bien eu lieu.

2- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons une délibération classique en cette saison puisque nous adopterons, si vous en décidez ainsi, notre budget à la fin du mois de janvier, le 28 janvier précisément. Or, entre le 1er janvier et le 28 janvier, la vie ne s'arrêtant pas, nous aurons sans doute à engager et à mandater des dépenses en investissement. Aussi, je vous demande de m'autoriser à engager et à mandater des dépenses d'investissement, comme la loi le permet, dans la limite de 25% des crédits inscrits au Budget primitif de l'exercice 2025.

Y a-t-il des commentaires ? Des questions ? (Non)

Je vous promets de ne pas consommer 25% en 28 jours. Pas de problème.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mise aux voix, la délibération n° 2 relative à l'ouverture des crédits d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026 est adoptée à l'unanimité des membres du Comité syndical,

présents et/ou représentés en présentiel comme à distance.

3 - RECTIFICATION DE L'AFFECTATION AU CHAPITRE 002 EN RECETTES (RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL)

M. LE PRÉSIDENT. - La délibération qui suit justifie à elle seule que nous nous mobilisions ce soir tant l'enjeu est d'importance. En effet, du fait d'une erreur d'arrondi de 1 centime dans notre compte financier unique sur l'exercice 2024, que nous avons examiné en juin 2025, nous avons à redélibérer sur l'intégralité de l'affectation du résultat du Budget principal pour l'exercice 2024.

Cette erreur de 1 centime, il nous faut la régulariser. Aussi, je vous demande de constater que nous avons à affecter, au compte 002, 4 220 468,8 € et non pas 4 220 468,7 €. Cette régularisation nécessite que l'on vote.

Y a-t-il des commentaires ? Des remarques ? (Non)

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mise aux voix, la délibération n° 3 relative à la rectification de l'affectation au chapitre 002 en recettes (résultat de fonctionnement - Budget principal) est adoptée à l'unanimité des membres du Comité syndical présents et/ou représentés, en présentiel comme à distance.

4- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - ANNEE 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Ce vote favorable et unanime me permet d'aborder, avec confiance, la décision modificative n°1 au budget pour 2025 puisque cette dernière prend évidemment en compte le choix majeur, crucial que nous devons faire en rajoutant 1 centime au résultat affecté au budget M57. Et de façon plus moins anecdotique, cette DM, qui reste tout à fait modeste dans son ampleur, nous permet principalement de caler notre abondement aux amortissements.

En fin d'exercice, au regard de l'intégration des investissements dans notre patrimoine, nous avons à ajuster notre dotation aux amortissements.

Nous avons besoin d'ajuster les crédits pour compte de tiers au chapitre 67 - et ça, c'est lié aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée - dès lors que nous avons effectué à Villeneuve-le-Roi, à Montgeron et à Vigneux-sur-Seine des travaux pour le compte des communes. Dans le cadre de chantiers que nous avons à mener sur les eaux usées ou sur les eaux pluviales, les communes font parfois le choix de rénover la chaussée au-dessus. Et, dans un souci de meilleure gestion et de bonne coordination, ce sont alors les entreprises mandatées par le SyAGE, et sous notre maîtrise d'ouvrage, qui rénovent les chaussées. Dans ce cas, les communes remboursent le SyAGE à hauteur des travaux qui ont été engagés. Tout cela est réglé par des conventions.

Cette DM prend en compte les conventions relatives aux flux financiers des trois chantiers que j'ai évoqués.

Enfin, nous avons à ajuster, à la hausse, les crédits liés au versement des subventions pour les mises en conformité. Et c'est là une bonne nouvelle puisque, lors des contrôles réalisés, si nous constatons des non-conformités, nous incitons évidemment, comme la loi l'exige, les personnes concernées à se mettre en conformité. Et pour se mettre en conformité, elles sont éligibles à des subventions qui sont versées par l'Agence de l'Eau ; subventions qui transitent par le budget du Syndicat.

De fait, si nous avons à augmenter les lignes de crédit consacrées à ces subventions, cela veut dire qu'on a une croissance des mises en conformité. Voilà pourquoi c'est une excellente nouvelle. En face de la dépense, il y a une recette puisque c'est l'Agence de l'Eau qui finance ces aides qui transitent par notre budget.

Voilà ce que recouvre cette Décision modificative.

Y a-t-il des commentaires et/ou des questions ? Je n'en vois pas, ni en présentiel ni en distanciel.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions.

Mise aux voix, la délibération n° 4 relative à la Décision Modificative Budgétaire N° 1 pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité des membres du Comité syndical, présents et/ou représentés, en présentiel comme à distance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons épuisé l'ordre du jour. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur des sujets en questions diverses ? (Non)

Il me revient, tout d'abord, de vous dire que la cérémonie des vœux de notre établissement se déroulera le vendredi 23 janvier prochain, à 11 heures, en mairie de Combs-la-Ville. Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-Ville et président de notre Commission Locale de l'Eau nous accueillera, ce dont je le remercie par avance.

Notre prochaine séance de Comité syndical se déroulera dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans un mixte présentiel-distanciel, le 28 janvier à 19h30 ; séance consacrée notamment, vous l'avez compris, à l'examen du projet de budget pour l'exercice 2026. Elle sera suivie, comme aujourd'hui d'ailleurs, d'une réunion du Bureau Syndical.

S'il n'y a toujours pas de demande de prise de parole, il me reste à vous souhaiter à toutes et tous de très heureuses, belles et chaleureuses fêtes de fin d'année. Tous mes vœux et rendez-vous l'année prochaine.

Merci à vous.

On me demande de préciser que, pour la réunion du Bureau qui va suivre, les membres du Bureau en distanciel doivent se déconnecter de cette réunion du Comité syndical ; sachant que vous disposez d'un autre lien pour rejoindre la réunion du Bureau. Encore une fois Joyeux Noël et bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 10.



Le Président,

Romain COLAS